

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 2023/103**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Label VilleVerte Suisse**

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme Ville Verte Suisse »

**Délégué municipal : M. Pierre Wahlen**

#### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 25 mai 2023 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

## I. Introduction

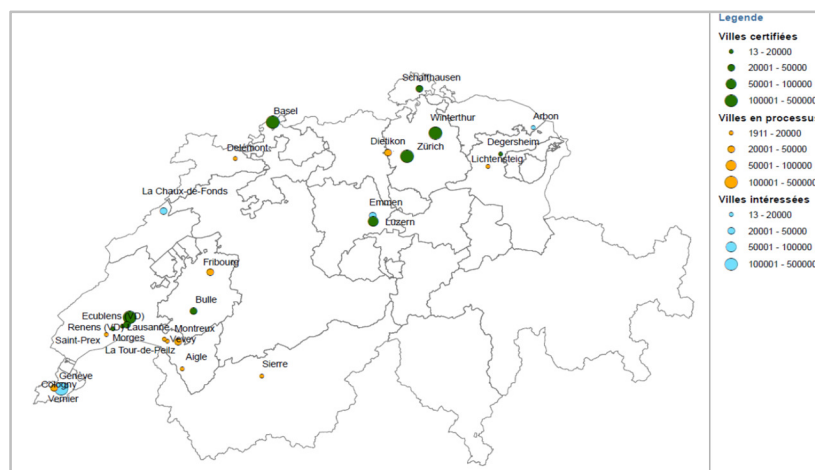
Depuis 2015, le label « VilleVerte Suisse », porté par l'Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP), vise à distinguer les villes innovantes qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent pour plus de biodiversité dans l'environnement urbain et une meilleure adaptation face à l'accélération du réchauffement climatique.

Le 12 décembre 2022, M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts déposaient le postulat intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme Ville Verte Suisse », renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 30 janvier 2022.

Comme mentionné dans l'objectif 7 de sa Stratégie biodiversité, la Municipalité souhaite rejoindre une certification ayant valeur d'exemplarité. Le programme « VilleVerte Suisse » répond parfaitement à cet objectif. Une telle certification soutiendra en outre la Ville de Nyon dans sa volonté de progression continue visant à renforcer le végétal en ville.

Vu le processus de densification en cours et par incidence d'augmentation des surfaces minéralisées, il est nécessaire de soutenir par cette labellisation l'action de la Ville sur la qualité des espaces de verdure. Cette dernière répondant directement aux enjeux de santé publique et de qualité de vie et d'accessibilité pour tou-te-s. Comme le rappelle la Confédération<sup>1</sup>, en tant qu'êtres humains, nous utilisons quotidiennement les services fournis par la diversité biologique pour respirer, manger, nous abriter, travailler et nous détendre.

Pour le Service de l'environnement (SDE) de la Ville de Nyon, il s'agira d'un véritable outil de gestion performant et comparable aux autres communes certifiées de manière objective et chiffrée.



**Figure 1 :** Carte des villes suisses certifiées, en procédure de certification et intéressées à une obtention du label VilleVerte Suisse.

<sup>1</sup> Un réseau vital pour la nature et l'être humain, OFEV, 2022

## 2. Contexte

---

Au niveau fédéral, la conservation de la biodiversité est un enjeu majeur, exprimé à maintes reprises dans le cadre de la Stratégie biodiversité Suisse, ainsi que dans les rapports de la Confédération sur le sujet<sup>2</sup>.

Au niveau cantonal, le Plan d'action biodiversité 2019-2030<sup>3</sup>, ainsi que l'application de la nouvelle loi sur la protection de la nature et du paysage promeuvent cette labellisation, via un subventionnement.

Dans ses lignes directrices, la Municipalité de Nyon affirme sa volonté de travailler pour « *une ville vivante, adaptative face aux changements climatiques, renaturée, avec des espaces publics verts et accueillants, bien reliés entre eux, tout comme les différents quartiers d'ailleurs, avec un tissu associatif et économique dynamique, créant du lien, et un élan collectif pour accélérer la transition énergétique* ». Deux objectifs des lignes directrices répondent ainsi particulièrement aux enjeux du label VilleVerte Suisse :

- faire vivre et relier les quartiers, en créant de nouveaux parcs et lieux de vie urbains, en ménageant des voies de mobilité active et durable ;
- végétaliser et renforcer la biodiversité, en végétalisant l'espace public, renaturant les cours d'eau et en favorisant la perméabilité des sols.

Dans sa feuille de route climatique « Nyon s'engage », la Municipalité se donne comme objectif « *d'anticiper les conséquences du changement climatique, avec comme objectif principal de développer et appliquer une stratégie de végétalisation du territoire (plan canopée) et promouvoir les îlots de fraîcheur existants.* »

Plus particulièrement, sa Stratégie biodiversité, adoptée en 2022, aborde dans son objectif 7 : *faire connaître et découvrir activement la biodiversité, sa contribution à la qualité de vie et les bonnes pratiques pour la préserver*, avec comme mesure 7.3 : *Définir une certification de la Ville.*

Au-delà des planifications supérieures, un travail est engagé depuis trois décennies par le Service de l'environnement afin de renforcer le végétal dans la ville, autant du point de vue quantitatif, que qualitatif. En lançant cette procédure de labellisation, la Municipalité souhaite confirmer cet engagement de manière visible et pérenne en se comparant de manière objective aux villes appartenant au réseau.

## 3. Le label VilleVerte Suisse

---

Le label « VilleVerte Suisse » vise à distinguer « des villes innovantes qui mettent en place une gestion durable de leurs espaces verts et qui s'engagent pour plus de biodiversité dans l'environnement urbain ». Porté par l'USSP et soutenu par la Commission fédérale pour la technologie et l'innovation (CTI), il s'intègre dans la Stratégie biodiversité de la Confédération.

La certification consiste en un catalogue de 40 mesures détaillées dans lequel ont notamment été établies des conditions à remplir pour soigner les espaces verts en ménageant l'environnement. Ce catalogue de mesures contient la mise en place d'outils de gestion et de planification pour les espaces libres. Il préconise, par exemple, la formation ciblée des collaboratrices et collaborateurs. On y trouve aussi des mesures permettant la sauvegarde des vieux arbres qui abritent une faune diversifiée et offrent un refuge aux espèces menacées. Par

---

<sup>2</sup> Stratégie biodiversité Suisse et plan d'action, adoptée le 6 septembre 2017 par le Conseil fédéral.

<sup>3</sup> Plan d'action biodiversité | État de Vaud (vd.ch)

ailleurs, il intègre l'utilisation du compost local, afin de favoriser les cycles courts et renoncer aux herbicides pour éviter la pollution de la nappe phréatique.

	Processus stratégiques	Processus essentiels	Processus de soutien	
Biodiversité	Conduite stratégique	Planification, conception, construction	Acquisition	Adaptation au changement climatique
	Personnel et finances	Production et achat de plantes	Logistique	
	Communication et coopération	Gestion et entretien	Intrants	

Figure 2 : Thèmes abordés par le catalogue des mesures

Les 40 mesures servant à la certification sont groupées en paquets de mesures. Au total 500 points peuvent être distribués, le maximum par mesure étant de 18 points.

### Processus stratégiques, avec trois paquets

- Conduite stratégique : comprend les instruments stratégiques politiques et la réglementation en place : plans directeurs, d'affectation, règlements communaux spécifiques pour les composantes vertes ainsi que les inventaires des espaces verts et des arbres et les labels existants.
- Personnel et finances : touche à la culture d'entreprise et comprend les stratégies de recrutement et de mise à disposition de ressources financières suffisantes et durables, la formation des collaborateurs et collaboratrices, la santé et la sécurité au travail.
- Communication et coopération : analyse les moyens mis en œuvre dans la communication en interne au sein de la commune et auprès du public.

### Processus essentiels, avec trois paquets

- Planification, conception et construction : la planification à long terme et les modes de construction durable représentent la base pour des espaces non bâtis, adaptés à leur utilisation, au climat et en respect avec l'environnement. La diversité et la mise en réseau des milieux naturels sont favorisées.
- Production et achat de plantes : évalue si la production et l'utilisation des plantes s'approchent d'une méthode bio-conforme.
- Gestion et entretien : la gestion de l'entretien des espaces publics respecte les ressources naturelles, les apports de polluants sont réduits et l'entretien différencié. Cela vaut aussi bien pour les végétaux que pour la qualité des sols ou encore le nettoyage des surfaces de circulation et le déneigement que pour la promotion et le développement de la biodiversité urbaine, ainsi que la politique communale en matière de plantes invasives.

### Processus de soutien, avec trois paquets

- Acquisition : les conditions d'achats de marchandises et les services sous-traités font l'objet d'une exigence élevée en matière de durabilité.
- Logistique : évalue les processus logistiques, la mobilité, ainsi que la gestion des matières recyclables.
- Intrants : l'utilisation des intrants - fumure, produits de protection phytosanitaire, compost -, est documentée et peut être consultée à tout moment.

## Territoires audités

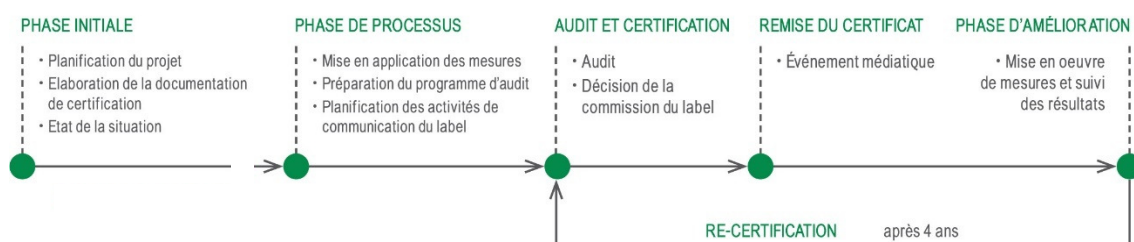
L'analyse porte sur le périmètre administratif de la commune et également sur les parcelles en dehors de la commune qui sont propriété communale. Les territoires audités par ce label sont les suivants :

- parcs et promenades, jardins historiques,
- jardins familiaux, plantages,
- cimetières,
- allées d'arbres, bordures de routes,
- talus routiers,
- rives de cours d'eau,
- sites naturels protégés,
- production et acquisition de plantes, horticulture, pépinières,
- espaces verts des terrains de sports et piscines publics,
- aménagements extérieurs de bâtiments publics et scolaires,
- gestion des forêts, zones viticoles et agricoles dans le domaine d'influence de la commune,
- installation de compostage,
- surfaces louées à des tiers ou surfaces entretenues par d'autres.

## Complémentarité avec les autres labels communaux

Les certifications VilleVerte Suisse et Cité de l'énergie sont en cours d'harmonisation sur les critères ce qui facilitera à l'avenir les recueils de données. Le label *Communes en santé* est également un label qui touche la question des espaces verts et qui permet de valoriser les actions communales. Enfin, le cercle des indicateurs de développement durable de la Confédération est également une base complémentaire et qui rentre en synergie avec la certification VilleVerte Suisse.

## 4. Processus de certification



Le processus de certification dure environ deux ans et comprend quatre étapes :

Phase initiale : analyse, sur la base d'un catalogue, des mesures liées aux espaces verts déjà mises en place et à mettre en place ;

Phase de processus : mise en application des mesures proposées pour améliorer la gestion des espaces verts ;

Phase d'audit : audit réalisé par la Commission du label composée de professionnel-le-s de la branche et débouchant sur la certification (bronze, argent, or) ;

Phase d'amélioration : mise en œuvre et suivi des résultats en vue d'une re-certification tous les quatre ans.

A l'issue du processus, trois labels sont possibles :

- bronze : démontrant que la commune remplit les mesures standard de certification ;
- argent : définissant un standard élevé ;
- or : correspondant à un standard très élevé se rapprochant du label Bourgeon Bio Suisse.

Actuellement, seules les villes de Lucerne et Zurich ont obtenu le label or. L'obtention de ce niveau d'excellence n'est possible qu'à travers un investissement régulier et conséquent qui prend plusieurs années.

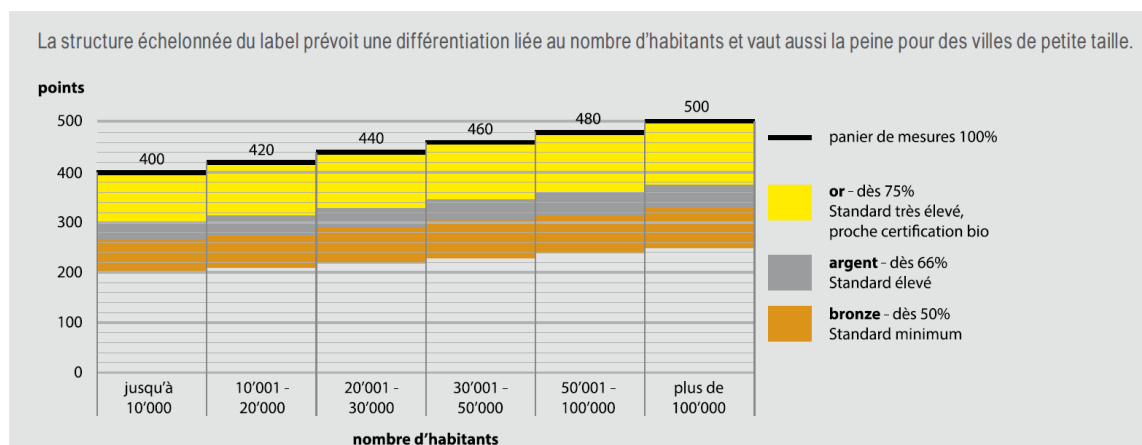
Les villes romandes de taille comparables ont d'ores et déjà obtenu les certifications suivantes :

- Ecublens (VD) - recertifiée en 2022, argent ;
- Morges (VD) - certifiée en 2019, bronze ;
- Renens (VD) - certifiée en 2021, bronze ;
- Bulle (FR) - certifiée en 2022, bronze ;
- Delémont (JU) - certifiée en 2022, bronze.

La Ville d'Ecublens pionnière en la matière démontre que l'obtention de la distinction argent est atteignable en quatre ans.

Selon le spécialiste de certification VilleVerte Suisse, la durée moyenne de certification est de deux ans. Deux choix sont possible après la phase d'analyse :

1. prendre des mesures directes d'amélioration et obtenir une certification plus élevée ;
2. se faire certifier et développer les mesures d'amélioration durant les quatre années avant la re-certification.



En fonction du nombre d'habitant-e-s de chaque commune, la grille d'évaluation est échelonnée de manière à tenir compte des capacités de chaque administration à atteindre les objectifs (cf. schéma ci-dessus).

A l'échelle de Nyon, la Municipalité est, depuis un certain temps, à la recherche d'un tel outil. Une réflexion a été menée pour évaluer la pertinence des différents labels en vigueur. De par sa spécificité « espaces verts » et son orientation « biodiversité » et « adaptation au réchauffement

climatique », le programme « VilleVerte Suisse », s'est imposé comme un modèle de référence pour les questions liées à l'entretien et pour les projets ayant trait à la biodiversité.

Plusieurs planifications en cours vont pouvoir prouver de l'important investissement actuel de la Ville sur cette question :

- la Stratégie biodiversité (depuis 2022) et la Stratégie de végétalisation (en cours d'élaboration par le Service du territoire) feront partie des mesures vertueuses déjà engagées qui participeront à une bonne notation sur les thématiques « biodiversité » et « adaptation au réchauffement climatique » ;
- la Stratégie agriculture urbaine en cours d'élaboration sera également une mesure supplémentaire comptabilisée comme vertueuse ;
- le plan de gestion différencié des espaces verts de Nyon est également un formidable outil d'ores et déjà mis en place depuis plusieurs années ;
- hors du territoire communal, tant le plan de gestion forestière, que la gestion durable des alpages et la rénovation de la ferme des Allévays peuvent participer à des bonus (trois mesures facultatives) favorables à une certification plus élevée.

Pour développer ce label, plusieurs services de la Ville seront impliqués au-delà du Service de l'environnement : le Service d'architecture (entretien des parcelles du patrimoine administratif), les Services industriels (entretien des surfaces d'espaces verts autour des infrastructures), le Service des infrastructures (gestion des talus routiers) et le Service du territoire (planification territoriale).

## **5. Bénéfices pour les habitant-e-s et pour la Ville**

---

Pour la Municipalité, les bénéfices sont nombreux :

- le gage de qualité de vie en ville pour la population ;
- l'accès aux connaissances les plus récentes en matière d'aménagement, de gestion et de réalisation des espaces verts ;
- l'échange entre les professionnel-le-s et leur mise en réseau ;
- la vision extérieure, chiffrée qui permet d'être comparée aux autres villes ;
- les potentiels d'amélioration sous forme de mesures ciblées.

Ainsi, les bénéfices sont pluriels et vont permettre de faire avancer la qualité de la gestion des aménagements extérieurs de la Ville.

## **6. Incidences financières**

---

La certification et l'accompagnement par un bureau mandataire représentent un investissement de CHF 25'000.— qui sera intégré au budget du Service de l'environnement pour les exercices 2023 et 2024, sans demande de crédit supplémentaire, sur le compte N° 440.3185.00 - *Honoraires et frais d'études*.

Le coût de la certification pour une commune de moins de 50'000 habitant-e-s est de CHF 6'000.—. Ce montant sera intégré dans le budget du Service de l'environnement tous les quatre ans, à l'occasion de la recertification, sans demande de crédit supplémentaire.

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité sur leur territoire et octroie une subvention aux communes qui

s'engagent dans une démarche de certification VilleVerte Suisse. Le montant de la subvention est plafonné à CHF 7'500.—.

Ainsi, le présent rapport-préavis ne demande pas d'octroi de crédit. Néanmoins, il est important de noter que cette certification pourrait conduire à des propositions de mesures d'améliorations qui pourraient engager des frais d'investissement tant en infrastructure, en équipement, qu'en aménagement, afin de répondre aux meilleurs standards suisses de gestion des espaces verts et ainsi viser dans les années à venir un label « or ».

## **7. Aspects du développement durable**

---

### **7.1 Dimension économique**

Adopter le label VilleVerte Suisse permettrait de renforcer l'image de la Ville de Nyon en tant que ville innovante soucieuse de son environnement végétal.

Les espaces verts urbains sont devenus, après la période de COVID-19, un élément important d'attractivité pour les nouvelles résidentes et les nouveaux résidents. Les arbres et végétaux bonifient la valeur du bâti, ils sont également une carte de visite pour le tourisme local. Les entreprises innovantes attachent une grande importance aux zones vertes à proximité immédiate.

Plus concrètement, ce label, en plus de la future Stratégie de végétalisation, va permettre d'établir des mesures afin de pallier à plusieurs effets pouvant causer des dommages financiers et pertes aux tiers, notamment l'accentuation des îlots de chaleur<sup>4</sup> (augmentation des hospitalisations en période de canicule), l'accélération du ruissellement de surface (augmentation des risques d'inondation des sous-sols) et la réduction de prestations écosystémiques du fait de la minéralisation (rôle du végétal dans l'épuration de l'air).

### **7.2 Dimension sociale**

La conservation et la promotion de la nature dans les zones bâties sont également importantes pour l'être humain. Elles ont un effet positif avéré sur la santé et le bien-être de la population<sup>5</sup>.

Les vertus de la nature en milieu urbain sont multiples. Les paysages attrayants qui incitent les gens à sortir et à pratiquer une activité physique favorisent la santé. Par sa simple présence, la nature diminue le stress et la fatigue mentale, par exemple. Elle permettrait également de réduire le sentiment de solitude.

Les citoyen-ne-s conscient-e-s des vertus de la nature sur leur santé et leur bien-être cherchent à renouer avec elle. La Municipalité répond donc à une vraie demande de la population.

Ce label répond également à la Stratégie fédérale Santé2030 en mettant en avant le caractère crucial de la biodiversité et de la qualité des paysages pour la santé et répond à l'objectif 7 de ce document : *une nature et des paysages riches et fonctionnels au sein des espaces urbains*.

En encourageant les pratiques de gestion durable, la Ville de Nyon peut améliorer la qualité de vie de ses habitant-e-s, en offrant des espaces verts et des environnements plus sains.

---

<sup>4</sup> Le Centre national de recherche scientifique français stipule que l'ensemble de la population subit les conséquences de la chaleur. Il peut s'agir de fortes fatigues, d'effets cardiovasculaires, d'effets respiratoires et également de naissances prématurées.

<sup>5</sup> Lee, A. C., & Maheswaran, R. (2011). The health benefits of urban green spaces : review of the evidence. *Journal of public health*, 33(2), 212-222.



### **7.3 Dimension environnementale**

Ce label apporte une réponse aux stratégies de biodiversité fédérale, cantonale (2019-2030) et communale (2022-2030), mais également à la Conception « Paysage Suisse » imposant aux autorités de garantir des espaces verts de qualité au sein des zones à bâtir.

Cette démarche va permettre d'aller vers des entretiens plus vertueux qui se passent de produits phytosanitaires ou engrais chimiques qui ont un impact non négligeable sur la bonne santé de la population et plus largement sur la biodiversité.

Le label VilleVerte Suisse soutient la Ville de Nyon à remplir ses obligations légales en matière de protection de l'environnement et de développement durable, tout en répondant aux attentes de la population en matière d'environnement.

## **8. Conclusion**

---

L'obtention du label VilleVerte Suisse peut permettre à la Ville de Nyon de démontrer son engagement en faveur de l'environnement, d'améliorer en continu l'image de la Ville, d'attirer des investisseurs et des touristes, et de contribuer à une amélioration de la qualité de vie des habitant-e-s en protégeant mieux l'environnement.

Tout comme les postulant-e-s et ceci tel que prévu dans la Stratégie biodiversité, la Municipalité voit ainsi le label « VilleVerte Suisse » comme une opportunité pour la Commune d'être distinguée pour son engagement.

Au-delà de sa dimension de récompense, la certification « VilleVerte Suisse » constitue un véritable outil de travail important pour le Service de l'environnement.

L'engagement de la Ville dans la certification renforcera le processus d'amélioration continu souhaité et de transparence des actions auprès du grand public.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 2023/103 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide** de prendre acte du rapport-préavis N° 2023/103 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse » ;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

- Postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau intitulé « Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme Ville Verte Suisse »

Au conseil communal de Nyon

POSTULAT

**Demande d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme Ville Verte Suisse**

Éléments structurants du paysage urbain, les espaces verts répondent à différentes fonctions sociales, environnementales, économiques et esthétiques. La qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont étroitement liées à la disponibilité et la qualité de ces espaces.

Avec ses stratégies Biodiversité et Végétalisation, la Ville de Nyon s'est déjà engagée à prendre des mesures favorisant la biodiversité et une gestion durable des espaces verts. Ces efforts gagneraient à trouver une reconnaissance grâce à une certification. Depuis plusieurs années, le programme « VilleVerte Suisse » (<https://www.villeverte.ch/fr/>), lancé par l'Union suisse des services de parcs et promenades (USSP) avec des partenaires institutionnels et scientifiques, propose un label pour un Vert urbain et durable. Ce programme procède par une analyse complète de la gestion actuelle de des espaces verts puis par la mise en œuvre de mesures concrètes pour en améliorer la durabilité. Des outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication sont fournis pour atteindre des objectifs progressifs adaptés. Les villes peuvent prétendre à divers degrés de certification (bronze, argent et or) qui rendent visible la gestion durable et les efforts entrepris. Le label or permet d'ajouter une certification bio aux espaces verts gérés par la commune. La démarche « VilleVerte Suisse » permettra ainsi de valoriser les actions déjà entreprises par le Service de l'environnement de la Ville de Nyon, mais aussi et surtout de progresser sur les plans d'entretien durable, de la promotion de la biodiversité, de l'élimination des intrants de synthèse, de la planification, de la formation du personnel et de la sensibilisation de la population. Plusieurs villes comme Lausanne, Fribourg, Renens, Morges, Bâle ou Zurich sont déjà certifiées et plusieurs autres sont en cours de certification.

Les postulant·e·s demandent à la Municipalité d'étudier :

1. La mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse.
2. Les moyens à mettre en œuvre par le Service de l'environnement pour atteindre les différentes certifications du programme VilleVerte Suisse.

Déposé à Nyon, le 19 septembre 2022

Pour le parti des Vert·e·s, Alexander Federau, Armelle DuPasquier, Alexandre Dupuis, Christos Kornaros, Sébastien Delahaye, Ariane Schwab Hug, Pierre Patelli, Alexia Séguy